

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Circuits urbains

#1 : Notre-Dame-des-Prairies, #2 : Saint-Charles-Borromée, #3 et #4 : Joliette

LA DATE LIMITE POUR UTILISER LES TITRES DE TRANSPORT ÉLECTRONIQUES ARRIVE RAPIDEMENT

JOLIETTE, le 17 mai 2018 – La MRC de Joliette désire rappeler à tous les usagers des circuits urbains (#1, #2, #3 et #4) qu'ils ont jusqu'au 31 mai pour utiliser les titres de transport chargés sur leur carte à puce. Après cette date, seuls les billets papier seront acceptés dans ces quatre circuits.

Les personnes qui le désirent peuvent procéder au remplacement des titres électroniques par des billets de papier. Elles n'ont qu'à se rendre au terminus situé au 942, rue Saint-Louis avec leur carte à puce et demander le changement. Ce service sera disponible uniquement jusqu'au 31 août 2018.

Les billets de papier ainsi que les titres de transport mensuels sont disponibles dans les points de vente habituels. Les personnes désirant bénéficier du tarif réduit doivent conserver leur carte d'identité émise par la MRC (ou la CTJM) et la présenter au moment de l'achat des titres, mais aussi lors de leur embarquement.

Pour connaître les points de vente, les horaires des circuits et obtenir plus d'informations sur la Division transport de la MRC de Joliette, vous pouvez consulter les sites Internet www.pensebus.com ou www.mrcjoliette.qc.ca. Il est également possible de parler à une ou un agent du service à la clientèle en composant le 450 759-5133.

La MRC de Joliette a créé la Division transport en juin 2017. Pôle régional, la MRC de Joliette offre un milieu de vie prospère et innovant, constituant un écosystème stratégique au cœur de Lanaudière.

-30-

Source: Émilie Lepage
Agente aux communications
MRC de Joliette
450 759-2237 poste 232
communication@mrcjoliette.qc.ca